



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 24 février 2026
Délibération n°006-2026

Date de convocation : 17 février 2026
Date d'affichage : 17 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept février de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents :

Mme Magali LAINÉ, maire
M. Jean Marie POURCEAU, Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au Maire
M. Philippe MASSON, M. Vincent PINEAU, M. Tony MENAGÉ, M. David PAUMIER, Mme Florence BOUVET, Mme Solène LEBRETON conseillers municipaux.

Etaient absents :

Mme Léonie DULUARD, M. Pascal CHOPLIN, Mme Evelyne REGOUIN, M. David SOUCHU conseillers municipaux.

Secrétaire de séance :

Mme Karine MARQUES DA SILVA

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Madame LAINÉ Magali, Maire fait lecture du Compte Financier Unique 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	588 038,17	985 673,89	1 573 712,06
	Recettes réalisées (1)	B	280 880,57	1 135 377,65	1 416 258,22
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	624 326,93	1 228 266,39	1 852 593,32
	Dépenses réalisées (1)	E	315 890,76	1 044 709,71	1 360 600,47
	Restes à réaliser	F	144 029,35	0,00	144 029,35
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-35 010,19	90 667,94	55 657,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	36 288,76	242 592,50	278 881,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 278,57	333 260,44	334 539,01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-144 029,35	0,00	-144 029,35
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-142 750,78	333 260,44	190 509,66

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération 09-2021 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Joué l'Abbé ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame Magali Lainé, Maire, quitte la salle. M. Jean-Marie Pourceau, doyen, est nommé Président de séance et propose au Conseil Municipal, après examen d'approuver le CFU 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Joué l'Abbé
- **DONNE** pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 24 février 2026,

Pour extrait certifié conforme

La Maire,
Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,
Karine MARQUES DA SILVA

